

## **La Collecte de renseignements personnels dans le contexte d'une demande d'emploi et l'utilisation, la divulgation et la protection de ces renseignements**

Quand vous présentez une demande d'emploi au CRDI, vous consentez à ce que ce dernier recueille des renseignements personnels à votre sujet et les utilise, les divulgue et les protège selon les modalités suivantes.

### **Quels renseignements personnels le CRDI recueille-t-il ?**

Le CRDI est assujéti à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, c. P-21 (<http://www.canlii.org/ca/loi/p-21/>). Les renseignements recueillis dans le contexte de votre demande, dont certains peuvent être de nature personnelle, peuvent comprendre notamment ce qui suit :

- études et emplois antérieurs;
- renseignements sur des personnes pouvant fournir des références (nom et titre, raison sociale, adresse au domicile ou au bureau, courriel au domicile ou au bureau, numéro de téléphone au domicile ou au bureau, numéro de téléphone mobile, etc.); et
- résultats de test et/ou d'évaluation linguistique.

### **À quelles fins le CRDI utilise-t-il vos renseignements personnels ?**

Le CRDI utilise les renseignements personnels que vous lui fournissez exclusivement à des fins de traitement, de présélection, d'évaluation et d'étude de la demande d'emploi que vous lui présentez.

### **Quelles règles régissent la diffusion des renseignements personnels au CRDI ?**

Le CRDI est tenu de protéger les renseignements personnels que vous lui fournissez.

- Il se peut qu'il transmette vos renseignements personnels à des tiers qui participent au traitement, à la présélection, à l'évaluation et à l'étude de votre demande d'emploi. Il s'agit de fournisseurs de services liés par une entente de services qui leur interdit de se servir des renseignements personnels à d'autres fins que les fins précitées; et
- Le CRDI se réserve le droit de divulguer des renseignements personnels à un tiers si une loi, un règlement, un organisme de réglementation, un mandat de perquisition, une assignation à comparaître ou une ordonnance d'un tribunal exige qu'il le fasse ou l'autorise à le faire.

### **Où les renseignements personnels sont-ils conservés ?**

Il se peut que les renseignements personnels que vous fournissez dans le contexte de votre demande d'emploi soient conservés sur des serveurs situés hors du Canada et, par conséquent, ils pourraient être assujettis aux lois d'autres pays.

### **Connaissance et consentement de la part de l'intéressé**

Le CRDI ne recueille des renseignements personnels à votre sujet que lorsque vous les lui fournissez de plein gré. Si jamais le CRDI désire utiliser ces renseignements personnels à d'autres fins que les fins précitées, il obtiendra votre consentement.

### **Conservation des renseignements personnels**

Le CRDI conservera vos renseignements personnels tant qu'il en aura besoin aux fins prévues et selon les prescriptions des lois et des règlements applicables.

### **Pour joindre le CRDI**

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur le CRDI recueille des renseignements personnels à votre sujet et les utilise, les divulgue et les protège, adressez-vous par courriel au [carrieres@crdi.ca](mailto:carrieres@crdi.ca).

**Conditions** régissant le site Web du CRDI